



ROYAUME DU MAROC

Direction de l'Enseignement Supérieur

CYCLE DUT

Cahier des Normes Pédagogiques Nationales (CNPN)

CNPN - CNCES 24 mai 2006

PREAMBULE

Le **Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)** est un diplôme universitaire à vocation professionnalisante qui sanctionne deux années d'études universitaires. Les titulaires du DUT sont des techniciens supérieurs. Les filières de DUT sont organisées dans les différents secteurs de l'économie.

Le contenu des enseignements donne une large part à la dimension professionnelle tout en conservant des composantes fondamentales ; l'étudiant acquiert donc des savoir-faire mais aussi des connaissances, des concepts de base et des méthodologies de travail. Le lauréat est ainsi préparé à évoluer dans sa carrière future ou à poursuivre voire reprendre des études.

Le cycle de DUT se déroule en quatre semestres. La formation comprend des cours théoriques, travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) auxquels s'ajoutent le projet de fin d'étude et les stages en entreprises. L'assiduité aux différentes activités de formation est obligatoire.

La formation de DUT est :

- **Fondamentale**, pour acquérir des connaissances, des concepts de base et des méthodes de travail ;
- **Appliquée**, pour faciliter l'apprentissage de ces concepts et déployer des savoir-faire professionnels ;
- **Evolutive**, pour intégrer les progrès technologiques et les exigences du monde professionnel ;
- **Ouverte**, pour développer les facultés d'adaptation des lauréats dans l'exercice de leur métier.

Les lauréats titulaires du DUT sont des techniciens supérieurs directement opérationnels, dans les secteurs d'activité relevant de leur spécialité. Toutefois, la formation favorise la polyvalence permettant aux lauréats d'occuper différents postes de responsabilité et d'évoluer dans différents secteurs d'activité garantissant l'émergence de compétences confirmées et très appréciées par les entreprises.

I. Normes Relatives aux Modules et Filières

I. 1. Normes relatives aux modules (MD)

Définition	MD 1
Intitulé	MD 2
Volume horaire d'un module d'enseignement	MD 3
Durée d'une activité pratique	MD 4
Domiciliation	MD 5
Coordonnateur du module	MD 6
Descriptif de module	MD 7
- - - - - - - -	

I. 2. Normes relatives aux filières (FL)

Définition	FL 1
Intitulé	FL 2
Composition	FL 3
Cohérence	FL 4
Composition d'un semestre	FL 5
Tronc Commun	FL 6
Passerelles	FL 7
Domiciliation	FL 8
Coordonnateur pédagogique	FL 9

Demande d'accréditation (descriptif de filière)	FL 10
<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p><i>*Les descriptifs des modules de la filière sont joints au descriptif de la filière.</i></p>	

Approbation	FL 11

Durée de l'accréditation	FL 12

II. Normes relatives au régime des études et aux évaluations (RG)

Durée du cycle	RG 1
Année universitaire	RG 2
Conditions d'accès	RG 3
Evaluation	RG 4
Règlement de l'évaluation	RG 5
Note de module	RG 6
Validation et acquisition de module	RG 7
<ul style="list-style-type: none">▪▪	

Rattrapage	RG 8
Réinscription à un module	RG 9
Jury de délibérations du semestre	RG 10
Jury de délibérations de passage	RG 11
Jury de délibérations de la filière	RG 12
Conditions pour l'obtention du (DUT)	RG 13
Mentions	RG 14
- - -	
Intitulé du diplôme national	RG 15